



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le

06 OCT 2023

N/REF : **262** DGPAА/DOMSE/DSUR/KDCE

NOTE AUX USAGERS

Réf. : 258DGPAА/DOMSE/DA/DSUR/KDCE

Objet : dépôt des dossiers de titres d'accès pour l'année 2024

Conformément aux dispositions de l'autorité Portuaire énoncées dans la note référencée ci-dessus relative au programme de dépôt des dossiers de titre d'accès, je rappelle à toutes fins utiles aux port d'Abidjan que **les demandes de titres d'accès pour l'année 2024 sont recevables à partir du 02 octobre 2023 jusqu'au 10 décembre 2023.**

Les conditions requises en application du Code ISPS étant portées en annexe, les usagers sont invités à prendre contact avec **la Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (Département Sûreté et Code ISPS, tél. : 27-21-23-71-36 ou 27-21-23-86-73)** pour les informations complémentaires.

Les usagers sont également tenus de retirer les fiches de renseignement « **personnes** » et « **véhicules** » pour le bon déroulement de l'opération.

En outre, les demandes concernant **Abidjan Terminal**, le **Terminal Fruitier** et le **Terminal à Pêche** devront obligatoirement être soumises à l'avis préalable du Responsable de chacune des structures susmentionnées.

Les dossiers complémentaires seront recevables à compter du **1^{er} avril 2024.**

Les titres d'accès devant entrer en vigueur dès le **01 janvier 2024**, les usagers sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour se mettre à jour avant cette date.

Ampliations :

-TOUTES LES DIRECTIONS SECTORIELLES	13
-SURETE PORTUAIRE	1
-UCACI	1
-FEDERMAR	1
-S.G. COMMUNAUTE PORTUAIRE	1
-GSP-GN	1
-CSP	1
-OIC	1
- ARCHIVES	1

Pour le Directeur Général,
et par délégation, le Directeur des Opérations
Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement



Colonel COFFI Yao Emmanuel D.

Officier de l'Ordre National

Officier de l'Ordre du Mérite Maritime